Image not found or type unknown

Vente immobilier en indivision

Par **syanne22**, le **26/02/2009** à **15:22**

Bonjour,
X et Y ont acheté, sans être mariés, un bien immobilier en indivision.
X détient 60% de ce bien et Y n'en détient que 40 %.
X souhaite revendre ce bien immobilier. Puisqu'il est détenteur de 60% de ce bien, a t-il besoin de la signature de Y pour la vente ?
Si Y s'oppose à cette vente, quel peut être le recours de X pour arriver à vendre quand même ?

Merci d'avance pour votre réponse
Sincères salutations

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés